

Massif de la Clape

(SI00000539)



Département : Aude

Communes : Armissan, Fleury d'Aude, Gruissan, Vinassan, Narbonne

Date de création : Décret du 9 mars 1973

Superficie : 7787 ha

Carte IGN 1/25 000^e : 2546 OT

Motivation du classement :

Le décret fait référence à l'intérêt pittoresque du site. Un rapport explicatif démontre la nécessité de préserver cet espace naturel aux paysages variés et en bordure du littoral : relief karstique présentant de nombreuses falaises surgissant au-dessus de bosquets méditerranéens, une succession de plateaux ouverts entaillés par des gouffres, et d'importants vignobles.

Le classement du massif de la Clape a par ailleurs été motivé par le schéma directeur d'aménagement du littoral languedocien (« Mission Racine »), qui préconisait la préservation d'espaces naturels à proximité de l'urbanisation touristique.



Vignobles bordés de bois et de falaises, au Sud du massif : un paysage caractéristique de la Clape (décembre 2006).



Plateau calcaire émergeant de la garrigue, vue depuis la route D168 (décembre 2006).

Description du site :

➤ Composantes paysagères et naturelles :

Le massif de la Clape borde le littoral et domine la plaine Narbonnaise. Orienté sud-ouest / nord-est parallèlement à la côte, s'étirant sur 16 km de long et 8 km de large, ce massif était anciennement une île, et a gardé son caractère d'indépendance vis à vis du milieu environnant. Sa géologie, sa tectonique, son climat, son histoire, sa position singulière entre plaine, mer et étangs, en font une unité remarquable. La montagne de la Clape et ses falaises rompent l'apparente monotonie du littoral languedocien.

Culminant à 214 m d'altitude au Pech Redon, le massif de la Clape est peu élevé, mais tourmenté et irrégulier. Il présente un relief structural, composé de calcaires d'épaisseurs et de dureté diverses. Ce massif correspond à une série de plateaux en gradins, où peu à peu l'érosion a creusé des ravins, des gouffres et des combes, et a généré l'affleurement des couches marneuses intercalées entre les calcaires, propices à la culture de la vigne.

Le massif de la Clape présente ainsi un paysage mosaïque, alternant plateaux colonisés par une garrigue basse, collines couvertes de pinèdes, escarpements rocheux, parcelles de vignes parfois encadrées de falaises abruptes...C'est cette richesse paysagère à proximité du littoral, la diversité d'ambiances et de couleurs, qui rendent le massif de la Clape si pittoresque.



Le climat est particulièrement sec et venteux (le « cers », vent violent du nord-ouest), générant des biotopes de grande valeur scientifique (espèces floristiques et faunistiques rares ou endémiques). La végétation est méditerranéenne, dominée par le Pin d'Alep et la garrigue de Chêne vert, mais les passages répétés d'incendies ont favorisé la colonisation d'une partie du site par le Chêne kermès. La Clape abrite également une espèce protégée et endémique au massif, la Centaurée de la Clape (*Centaurea corymbosa*).

Depuis le massif de magnifiques points de vue s'ouvrent sur les alentours :

- au Nord et Nord-Est la basse plaine de l'Aude, avec ses étangs plus ou moins colmatés (la Matte, Vendres, Pissevaches).
- A l'Ouest les plaines de Coursan, Narbonne et Nandirac.
- Au Sud les marécages de bordure des étangs de Bages, Gruissan, l'Ayrolles et Mateille ; le village de Gruissan.
- A l'horizon en direction du Sud-Ouest se dessinent la chaîne des Albères, le massif du Canigou, et les premières crêtes de la chaîne pyrénéenne.
- A l'Est la vue s'étend à l'infini sur la méditerranée, et en contre-bas du massif sur le cordon littoral sablo-limoneux, occupé les stations balnéaires de Narbonne-Plage et Saint-Pierre-sur-Mer.

➤ **Histoire :**

L'ensemble du massif s'est formé au Crétacé. L'occupation humaine est très ancienne, des lieux d'occupation paléolithique ont été découverts dans plusieurs grottes dans les falaises (telle la grotte de Cruzade qui a fait l'objet d'une fouille). Ces grottes auraient ensuite été utilisées à usage votif par les romains.

Le massif de la Clape comprend aussi des traces d'occupation humaine moins anciennes, comme des chapelles romanes (abbaye des Monges), et des constructions en pierre sèche (capitelles du XVIIIe).

La vocation première de ce massif était le pastoralisme, c'était une terre de parcours pour les troupeaux ovins, qui tendent aujourd'hui à disparaître.

➤ **Activités humaines :**

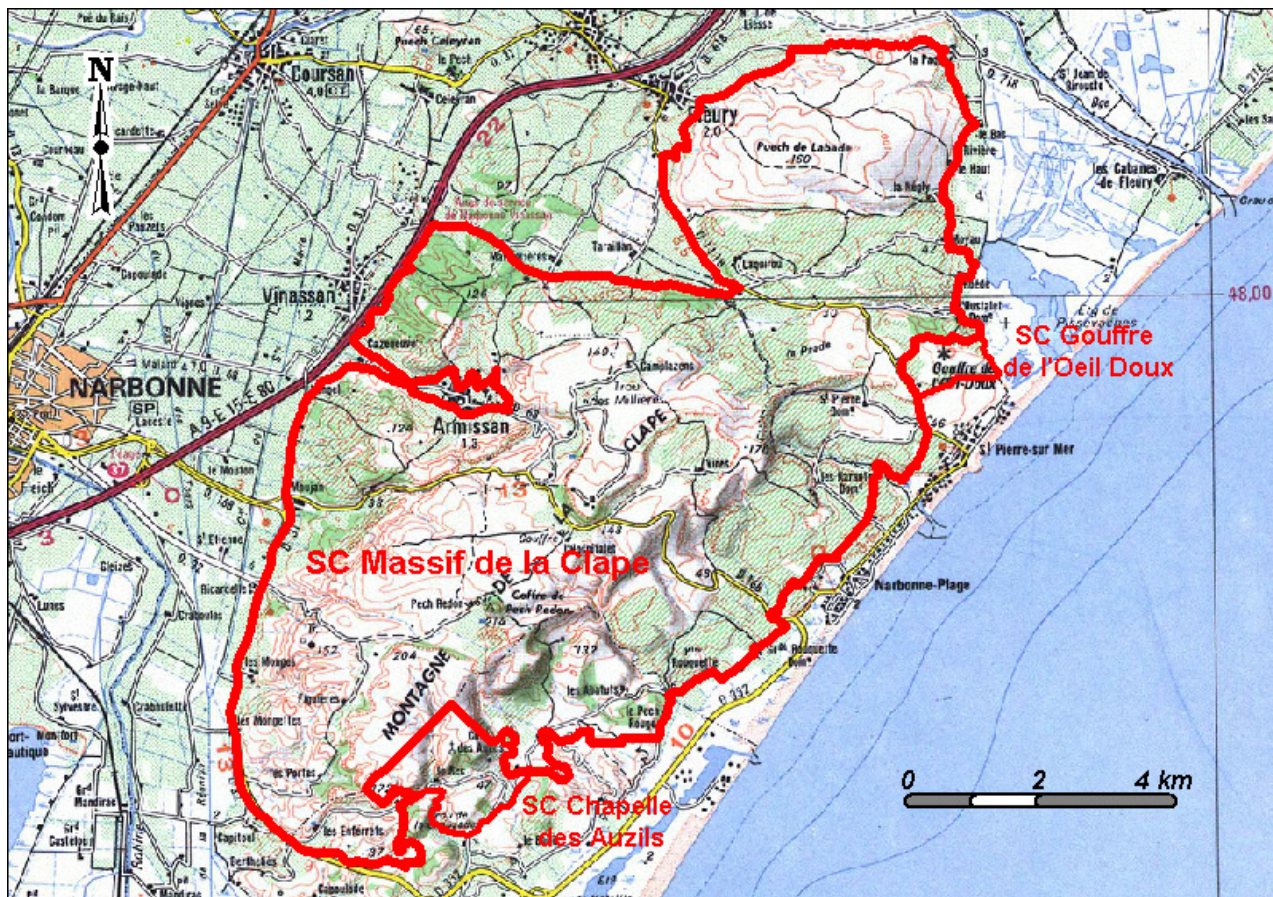
- Agriculture : la rareté de l'eau et la pauvreté des sols ont favorisé la viticulture (AOC Coteaux du Languedoc vignoble La Clape), une vingtaine de domaines viticoles dans le site classé.
- Lieu de promenade et loisirs : divers sentiers balisés pédestres et équestres, sentiers d'interprétation, ou encore voies d'escalades ont été aménagés.
- Chasse.
- Le massif est peu peuplé, la population est fixée surtout sur ses bordures (Vinassan et Fleury au nord, Saint-Pierre de la Mer et Narbonne-Plage sur la côte. Le village d'Arissan lui est beaucoup plus enclavé dans le massif, mais reste exclu du périmètre classé. A l'intérieur du massif on trouve quelques hameaux isolés et des domaines viticoles.
- Base militaire au sein du site, antérieure au classement.



Alternance de parcelles agricoles, de bois, de garrigue et d'escarpements rocheux (décembre 2006).



Document cartographique :



En rouge le périmètre classé du massif de la Clape, juxtaposé au site classé de la Chapelle des Auzils et au site classé du gouffre de l'œil Doux.

Fond de carte : IGN BD Carto 1/100 000°. <http://carto.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/>

Etat des lieux et enjeux :

➤ **Evolution du périmètre classé :** Pas de modification.

➤ **Etat actuel de conservation du site :**

Le milieu naturel est encore bien conservé, mais les biotopes sont très fragiles et les interventions de l'homme peuvent être lourdes de conséquences. La fréquentation touristique et l'extension des domaines viticoles, qui peuvent avoir des impacts importants sur le milieu naturel et le paysage, sont à surveiller. La forêt a été touchée à plusieurs reprises par des incendies (il y a en moyenne 2 incendies par an) ; en 1979, 1000 hectares furent ravagés par le feu, en 2001 ce furent 300.

Depuis le classement certains points noirs paysagers ont été supprimés, liés aux aménagements routiers, à la présence de cabanons et de vendeurs ambulants, et aux lignes électriques aériennes. En 1987, la DIREN, le SDAP, et EDF ont élaboré un schéma départemental des points noirs paysagers liés aux lignes aériennes. A la suite de ce schéma EDF a enfouï plusieurs lignes traversant le massif de la Clape, et de nouveaux travaux sont actuellement en cours. Par ailleurs, la plateforme des crêtes, sur la RD 168, est un secteur qui a nettement été amélioré (enfouissement des lignes électriques, suppressions de cabanons et publicités, installation d'une table d'orientation).

➤ **Problèmes :**

- Surréquentation touristique du massif : circulation de véhicules, stationnement sauvage, camping sauvage, conflits d'usage entre piétons, vététistes, cavaliers équestres, motorisés...
- Aménagements pour l'accueil du public insuffisants : peu organisé et pas homogénéisé entre les diverses communes, signalétique insuffisante.



- Risque d'incendie élevé, aggravé par la déprise agricole (disparition de l'élevage ovin et fermeture du milieu).
- La pression foncière est très élevée aux abords des zones déjà urbanisées.
- Une poche d'urbanisation sauvage (le Réveillou) existante au moment du classement est strictement contrôlée afin qu'elle ne s'étende pas.
- Les parcelles de vignes ont tendance à s'étendre et à grignoter les boisements et la garrigue : cette évolution est à surveiller, trop de plantations de vignes pourrait nuire à la diversité paysagère du massif.

Inventaires et mesures de protection concernant le site classé :

➤ Inventaires concernant le site classé :

- [ZICO LR02](#) « Montagne de la Clape », 10 400 ha
- [ZNIEFF n°2030.0004](#), type I, « Gorges, bois et plateaux du sud-est de la Clape », 1517 ha.
- [ZNIEFF n°0000.2030](#), type II, « Montagne de la Clape », 8340 ha.
- [ZNIEFF n°20300003](#), type I, « Plateaux et corniches du nord-est de la Clape », 887 ha.

➤ Autres mesures de protection touchant le site classé :

Plusieurs sites classés ou inscrits joutent le site classé du Massif de la Clape :

- Site classé du Gouffre de l'œil doux, au nord-est (03/08/1978).
- Site classé Chapelle des Auzils et cimetière marin, au sud (12/02/1974).
- Site inscrit Etang de Gruissan et ses abords, au sud (09/01/1963).
- Reliquat du site inscrit du Massif de la Clape, à l'ouest (20/12/1968).
- Reliquat du site inscrit Colline des Auzils, Chapelle Notre Dame des Auzils et cimetière marin, au sud-est (12/10/1964).
- [Site d'Intérêt Communautaire FR9101453](#) (NATURA 2000) « Massif de la Clape », 8312 ha.
- [ZPS FR9110080](#) (NATURA 2000 « Oiseaux ») « Montagne de la Clape », 7500 ha.
- Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 80 000 ha.
- Monuments historiques classés : Gruissan : Grotte d'habitation et abri sous roche de la Crozade (30 juin 1928). Fleury : Villa gallo-romaine, dite Fount de Rome (vestiges) (30 juin 1970).
- ZPPAUP de Gruissan en cours de création.



Garrigue sur plateau calcaire, aux alentours de La Vigie (décembre 2006).



Sur la gauche le point culminant du massif de la Clape, le Pech Redon, (décembre 2006).

Gestion du site et principes d'action :

➤ Propriétaires fonciers :

- Les propriétaires privés sont majoritaires, ce sont surtout des vigneron.
- On recense quelques propriétés publiques : terrains communaux, forêt communale de Gruissan, forêt communale de Vinassan), terrains militaires (ministère de la Défense), domaines du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (propriétaire de deux domaines : forêt de l'Oustalet et forêt des Auzils).



➤ **Gestionnaires et orientations pour la gestion du site :**

L'objectif est de rendre compatible la vocation touristique du massif de la Clape avec la protection du paysage et du patrimoine. L'accueil des visiteurs est progressivement amélioré, afin de canaliser la circulation et de sensibiliser le public aux valeurs patrimoniales du massif. Néanmoins une action concertée entre les différents acteurs à l'échelle du massif de la Clape fait défaut. Il serait opportun de créer une structure fédérant ces acteurs autour des préoccupations de protection et de développement touristique du massif.

Plusieurs acteurs ou structures interviennent dans la gestion du site classé :

- La DIREN L-R : elle gère les contentieux et les autorisations de travaux (le hameau du Réveillou fait l'objet d'un suivi annuel très strict). Elle a initié et financé plusieurs études liées aux points noirs paysagers. Le dernier projet concerne l'amélioration et l'homogénéisation de la signalétique dans l'ensemble du site classé (pancartes des domaines viticoles, restaurants, panneaux indicatifs etc). Une partie de cette nouvelle signalétique a déjà été installée.

- Les différentes municipalités : gestion hétérogène selon les communes, elles sont plus ou moins impliquées mais toutes mènent des actions ponctuelles sur leur territoire (balisage de sentiers, signalisations...).

- L'ONF : une partie du secteur boisé est soumis au régime forestier, un Plan d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie (PAFI) du Massif de la Clape a été élaboré. Dans cette logique de défense des forêts contre les incendies, les interventions de l'ONF ont un impact notable sur le paysage. Cette gestion repose sur l'entretien des boisements, la sensibilisation du public, l'implantation de divers équipements, mais surtout sur la création de pare-feu naturels grâce à l'introduction de la vigne. La vigne joue un rôle de coupure stratégique dans le massif forestier, mais les parcelles récentes sont encore mal intégrées dans le paysage.

- Le réseau européen NATURA 2000 : les acteurs du réseau européen NATURA 2000 pourront avoir une influence dans la gestion du site classé du massif de la Clape, une fois que le DOCOB (document d'objectif, lancement prévu en 2008) de la Zone de Protection Spéciale « Massif de la Clape » sera effectif. Il définira des mesures pour protéger les habitats et espèces naturelles, qui pourront notamment avoir un impact paysager. Au niveau européen le programme LIFE-Nature « *chênaie vert méditerranéenne : démonstration de gestion intégrée* » concerne le massif de la Clape sur la commune de Gruissan (par exemple certains sentiers ont été détournés pour préserver des sites de nidification de l'aigle de Bonelli).

- Le Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée : pour l'instant il n'est pas intervenu concrètement sur le massif de la Clape, mais c'est un acteur potentiel de la gestion du site classé. Le Massif de la Clape est une des unités paysagères comprise dans ce PNR. La valorisation et la réhabilitation du patrimoine paysager est un des axes de la « Charte du Parc ». Prochainement un « plan de paysage » sera établi pour chaque zone paysagère du territoire du Parc, et un observatoire photographique du paysage est déjà opérationnel. Ces démarches pourront donc participer à la mise en valeur et la protection du site classé du massif de la Clape.

- La Maison de la Clape à Vinassan est une association qui sensibilise le public à la préservation des écosystèmes et du patrimoine vernaculaire.



Vue depuis le plateau de la base militaire (décembre 2006).



Vignes du domaine de Château Karantes (décembre 2006).



Sources :

ALGER Eric, 2001, *LIFE-Nature « Chênaie verte méditerranéenne » - Orientations de gestion du Massif de la Clape*, ONF Service Départemental de l'Aude.

CAMBIS Vanessa, 1998, *Vigne et forêt dans le massif de la Clape, étude paysagère*, Mémoire de DEA Géographie, Université Nancy II.

CORDOLEANI, avril 1995, *Massif de la Clape : RD 168, Route des Auzils : Points noirs paysagers, aménagement et signalétique*, DIREN L-R.

CORDOLEANI, décembre 1997, *Massif de la Clape : Etude préalable de réhabilitation paysagère dans le site classé*, DIREN L-R.

DUVINAGE Mélinda, octobre 1998, *Etude de fréquentation du Massif de la Clape*, Projet de Parc Naturel régional du Pays Narbonnais, AME.

LONGRINE, juin 2005, *Site classé du massif de la Clape - Etude signalétique : propositions de mobiliers et plans d'implantation*, DIREN L-R / Parc Naturel Régional de la Narbonnaise.

MAISON DE LA CLAPE, février 2002, *Etat des lieux du bâti des domaines viticoles dans le massif de la Clape*, DIREN L-R.

ONF de l'Aude, 2004, *Forêt communale de Gruissan : révision d'aménagement forestier 2004-2018*, ONF/Conseil Général de l'Aude.

ONF de l'Aude, 2005, *Domaine des Auzils, Forêt du Conservatoire de l'Espace Littoral et du Rivage Lacustre : Révision d'aménagement forestier 2005-2019*, ONF.

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=8&rubec=105&site=1978&entite=105>

<http://www.narbonnaise.fr/accueil>

<http://www.laclape.com/>

<http://www.maisondelaclape.com/>



Vignes du domaine de l'Hospitalet, au fond on aperçoit le Pech Redon (décembre 2006).